



## **01 - OUVERTURE DE SÉANCE**

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue au 151, rue Martineau à huis clos, ce 6 juillet 2020 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Gérard Grondin  
Siège #2 - Bruno Montminy  
Siège #3 - Patricia St-Hilaire  
Siège #4 - Carole Dubois  
Siège #5 - Yvan Champagne  
Siège #6 - Jimmy Richard

Sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Robert Samson.

Monsieur René Tousignant, directeur général / secrétaire-trésorier intérimaire, assiste également à cette séance.

### **1 - OUVERTURE DE SÉANCE**

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée extraordinaire, M. le Maire déclare la séance ouverte et invite l'assistance à une réflexion personnelle avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **02 - MOT DU MAIRE**

Inscrire mot ici

## **03 - MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM**

Aucun mot du DGI

#### **04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

#### **05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**01 - OUVERTURE DE SÉANCE**

**02 - MOT DU MAIRE**

**03 - MOT DE LA DIRECTRICE**

**04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**07 - FINANCES**

**08 - URBANISME**

**08.01 - Adoption de la résolution finale - PPCMOI Manoir Beau Rivage**

**09 - LOISIRS**

**10 - INFRASTRUCTURES**

**10.01 - Avis de motion du projet de règlement 576-21  
Installation d'un système de traitement des eaux usées**

**10.02 - Projet de règlement d'emprunt 576-21 Installation d'un  
système de traitement des eaux usées**

**11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS**

**12 - RESSOURCES HUMAINES**

**13 - CONTENTIEUX**

**14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE**

**15 - SÉCURITE CIVILE**

**16 - VARIA**

**17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

En conséquence,

Il est proposé par M. Gérard Grondin, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement,

#### **06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

*Il n'est pas permis d'adopter un procès-verbal pour une séance tenue antérieurement.*

#### **07 - FINANCES**

Aucun sujet au dossier

## **08 - URBANISME**

Sujet non mentionné dans l'avis de convocation.

**2020-07  
157**

### **08.01 - Adoption de la résolution finale - PPCMOI Manoir Beau Rivage**

Considérant qu'une demande de PPCMOI est déposée pour les lots 4 498 786 et 6 255 792;

Considérant que, cette demande vise l'agrandissement de la résidence pour personnes âgées pour l'ajout d'une unité prothétique de 14 chambres pour une clientèle souffrant d'Alzheimer;

Considérant que, le projet particulier de construction déposé est assujéti au mécanisme de consultation publique, d'approbation référendaire et d'approbation de la MRC;

Considérant que, le projet déroge au règlement de zonage numéro 363-08 concernant le coefficient du sol.

Considérant qu'il serait favorable que la façade soit en alignement avec le voisin de droite;

Considérant que, la construction projetée n'a qu'un seul étage;

Considérant que le 2ième projet de résolution 2020-03-48 a été adopté le 22 juin 2020

Considérant qu'une consultation écrite a été tenue conformément à l'arrêté ministériel n°2020-033, soit par courriel ou par courrier entre le 1<sup>er</sup> juin et le 16 juin 2020 et aucun commentaire ou suggestion n'a été déposé à la municipalité;

Il est proposé par Mme Carole Dubois

Appuyé par M. Gérard Grondin

Que, le Conseil municipal, suite aux recommandations du CCU, approuve le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) tel que présenté par le requérant pour l'agrandissement projeté au 1600, rue Principale puisqu'il respecte tous les objectifs et les critères relatifs au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro 381-09;

Que, le promoteur devra s'assurer de rencontrer toutes les exigences de protection et prévention incendie relié à l'usage d'un bâtiment de cette envergure et de sa clientèle.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **09 - LOISIRS**

Aucun sujet au dossier

## **10 - INFRASTRUCTURES**

Aucun sujet au dossier

**10.01 - Avis de motion du projet de règlement d'emprunt 576-21  
Installation d'un système de traitement des eaux usées**

À une session extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Gilles, tenue le 6 juillet 2020 à la salle du Conseil au 1605, rue Principale, à 20 h 00 sous la présidence du maire, M. Robert Samson et en présence des conseillers ci-après mentionnés :

Sont absents à cette séance :

René Tousignant, directeur général / secrétaire-trésorier intérimaire est aussi présent à cette rencontre.

Il a été statué notamment ce qui suit :

Avis de motion est donné par M. Bruno Montminy du dépôt et de l'adoption, lors de cette séance extraordinaire du conseil, du projet de règlement d'emprunt 576-21.

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

**2020-07  
158**

**10.02 - Projet de règlement d'emprunt 576-21 Installation d'un  
système de traitement des eaux usées**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gilles est régie par le Code municipal du Québec c. C-27.1;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gilles doit procéder à l'installation d'un système de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne possède pas dans son fonds général, non autrement approprié, les deniers nécessaires à la réalisation de ce projet et qu'en conséquence, il est requis de financer ces ouvrages à même un emprunt à long terme de 1 700 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par le conseiller M. Bruno Montminy à cette séance extraordinaire du 6 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire d'adopter le projet règlement 576-21 - Règlement décrétant un emprunt de 1 700 000 \$ et une dépense de 1 700 000 \$ pour l'installation d'un système de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie des dépenses décrétées par le présent règlement.

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Carole Dubois que le projet de règlement numéro 576-20 est adopté à cette séance extraordinaire du 6 juillet 2020

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS**

Aucun sujet au dossier

**12 - RESSOURCES HUMAINES**

Aucun sujet au dossier

**13 - CONTENTIEUX**

Aucun sujet au dossier

**14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE**

Aucun sujet au dossier

**15 - SÉCURITE CIVILE**

Aucun sujet au dossier

**16 - VARIA**

Aucun sujet au dossier

**17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2020-07  
159**

**18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée à 20:30.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

---

Robert Samson, maire

---

René Tousignant, directeur général / secrétaire-trésorier intérimaire